

Note de présentation brève et synthétique du BP 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif. Cette note est destinée à renforcer l'information des citoyens et des élus et à faciliter la compréhension du budget.

Introduction

BP 2021 : entre maîtrise et ambition

Le BP 2021 s'adapte aux conditions très particulières induites par la crise sanitaire.

Il s'est construit autour de 4 exigences fortes :

- Un effort collectif de maîtrise des dépenses
- Un endettement maîtrisé
- Des taux d'imposition stables
- Des investissements soutenus

Grâce à la capacité d'autofinancement et à la gestion rigoureuse du budget malgré une diminution des recettes de fonctionnement, le BP 2021 est en effet un budget ambitieux en termes d'investissements qui va permettre la relance, le développement et la projection.

En 2021, les dépenses d'équipement atteindront 5 153 K€.

Elles concernent notamment des travaux structurants tels que le pôle jeunesse, l'aménagement d'équipements sportifs, la modernisation du Palais de la mer, des acquisitions foncières destinées à mettre en œuvre une nouvelle politique de stationnement et, naturellement la mise en œuvre d'un plan de requalification de voirie.

Les points suivants seront développés ci-après :

- Le contexte financier
- Les priorités du budget
- Le budget de fonctionnement
- Le budget d'investissement
- La dette

1-Le Contexte financier

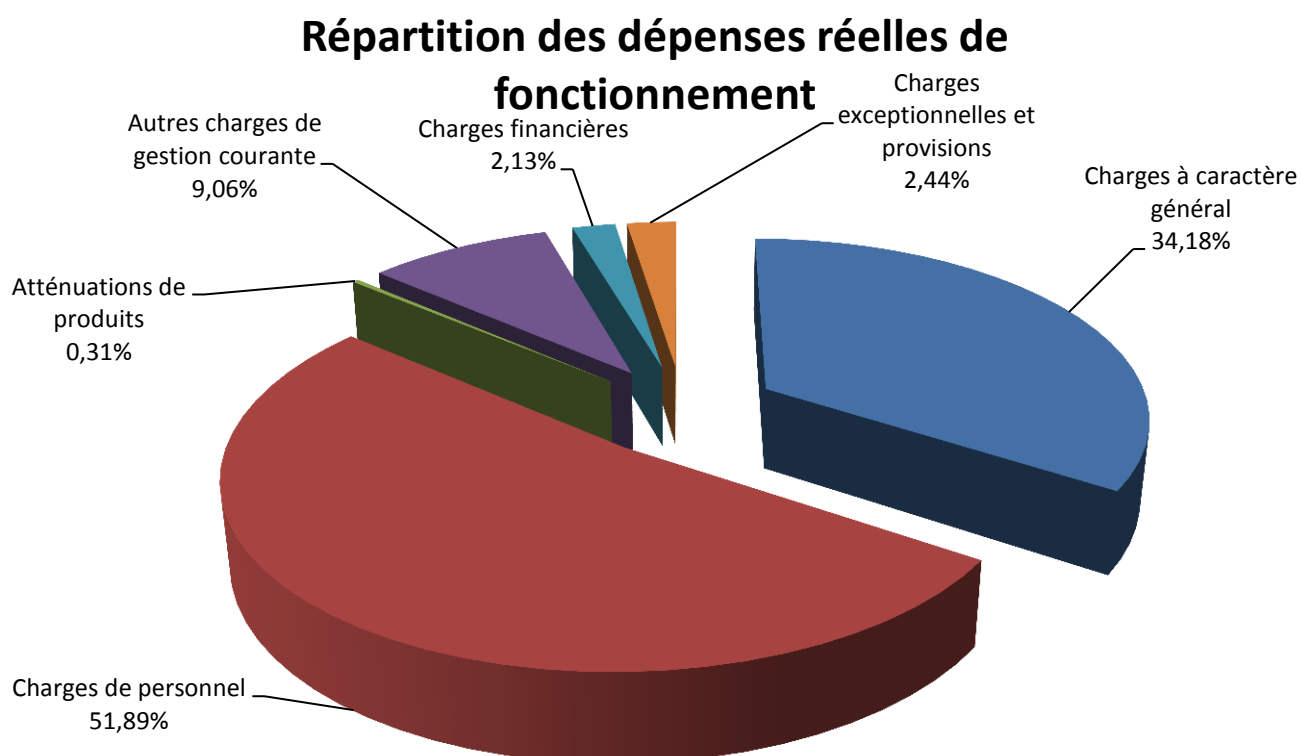
- L'enveloppe de la DGF est stable
- Poursuite de la réforme fiscale consécutive à la suppression de la Taxe d'Habitation, A compter de 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour les résidences principales. Seules les résidences secondaires et les locaux meublés, occupés par des personnes morales, resteront soumis à l'imposition. On parlera alors de Taxe d'habitation sur la résidence secondaire (THRS).
- Revalorisation de 0,2% des valeurs locatives pour le calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation

- Compensation des pertes de recettes fiscales liées à la crise sanitaire reconduite en 2021.

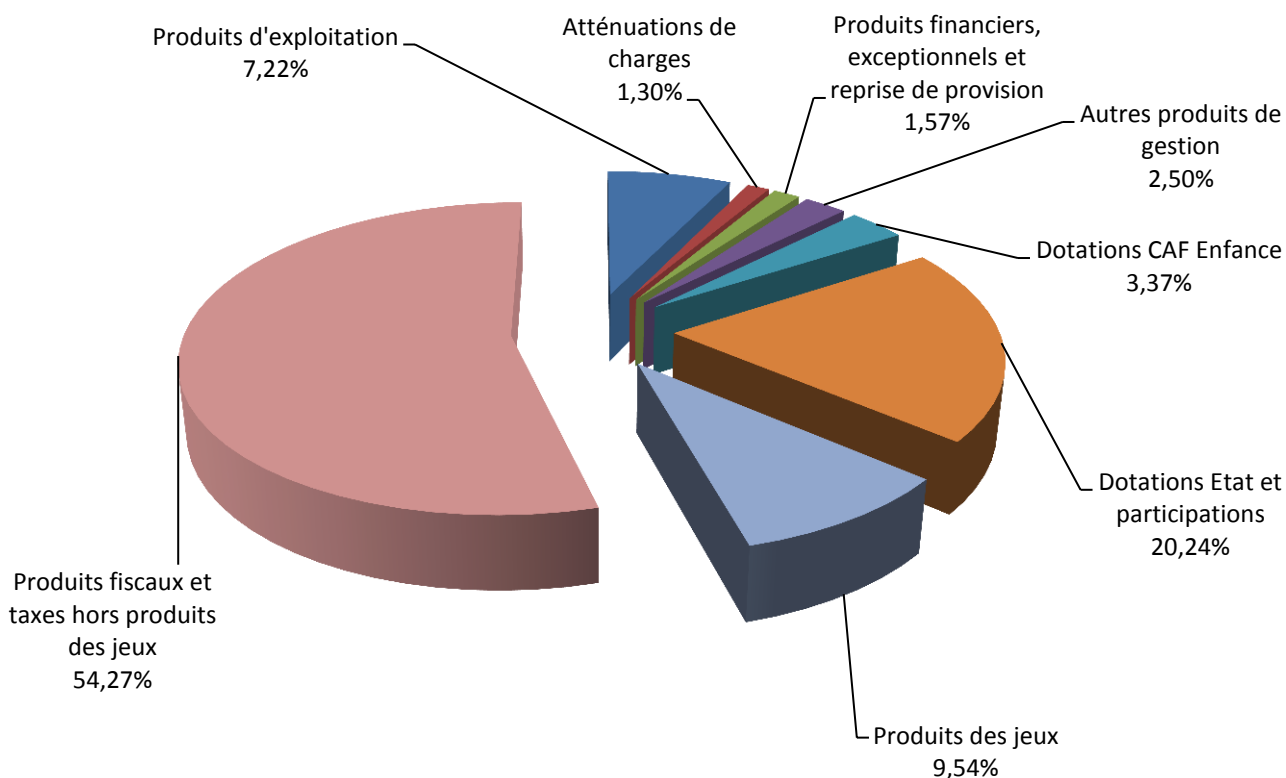
2-Les priorités du budget

- La fiscalité demeure stable sans augmentation des taux communaux :
 - Taxe d'habitation : 9.97% ce taux n'est plus voté par la commune. Cette taxe se décompose en THRS (TH sur les résidences secondaires) + compensation prélevée sur la TF pour les résidences principales
 - Taxe foncier bâti : 36,52% (soit 15.07% tx communal + 21,45% de taux départemental) une contribution est déduite en fonction du coefficient correcteur
 - Taxe foncier non bâti : 37,36%
- Le budget de fonctionnement a été construit sur la base du BP 2019, l'année 2020 étant trop impactée par la COVID.
 - Pour les dépenses de fonctionnement les marges de crédits sont suffisantes pour éviter le blocage sur les réalisations. Cependant un contrôle de gestion très rigoureux sur l'exécution budgétaire sera mis en place pour contenir le taux de réalisation.
 - Pour les recettes de fonctionnement le montant de la dotation de compensation des recettes fiscales pour 2020 sera connu fin mai. Pour celui de 2021 l'inscription n'est que partielle par précaution.
- En investissement les dépenses d'équipement sont conséquentes grâce notamment à un fond de compensation de TVA de 1M€.

3-Budget de fonctionnement

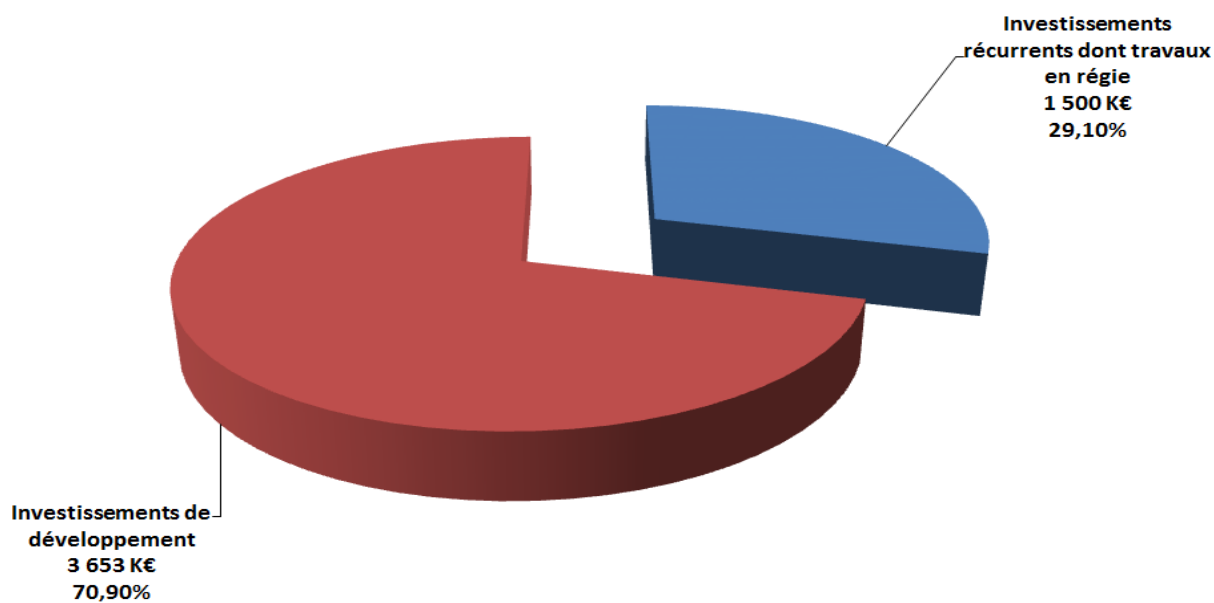


Répartition des recettes réelles de fonctionnement



4-Budget d'investissement

Un effort d'équipement 2021 de l'ordre de 5 153K€ (travaux en régie, reports compris)



Les principaux investissements de développement :

ZAC Espace Evasion	701K€
Prolongement rue des canottes (achat foncier)	80K€
Aménagement nouveau boulodrome	102K€
Aménagement Pôle Jeunesse	640K€
Gradins palais de la mer	300K€
Travaux PM 1 ^{ère} tranche	72K€
Acquisitions foncières	80K€
Aménagement parkings	460K€
Réfection de voirie	400K€
Récifs artificiels 1 ^{ère} tranche	270K€

L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'inscription d'un crédit d'emprunt maximum de 888K€ (dont 550K€ d'emprunts inscrits dans les restes à réaliser). Cet emprunt sera négocié au moment le plus opportun et sera fonction du taux de réalisation des travaux d'équipement ainsi que des versements des subventions. Les tirages seront échelonnés suivant les besoins planifiés sur notre plan de trésorerie.

5 – Une dette saine et sécurisée

Tous les emprunts de la ville sont classés en 1A (grille Gissler). La dette est répartie entre plusieurs établissements prêteurs, résultat d'une pratique systématique de mise en concurrence entre les prêteurs potentiels du marché et la volonté de la diversification. La dette de la commune ressort à 12 860 854€ au 1^{er} janvier 2021 pour un taux actuariel de 1,65% et une durée de vie résiduelle de 15 ans et 6 mois.

La répartition de la dette par type de taux en début d'année est reprise dans le tableau suivant :

	Encours au 1er janvier 2021	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	9 749 026	75,8%	2,04%	15 ans et 11 mois	13	1A
Taux fixes	9 749 026	75,8%	2,04%	15 ans et 11 mois	13	1A
Taux monétaires	3 111 828	24,2%	0,44%	14 ans et 1 mois	5	1A
Euribor 3 mois	1 977 500	15,4%	0,70%	13 ans et 11 mois	2	1A
TAG 3 mois	1 047 286	8,1%	0,00%	13 ans et 10 mois	2	1A
TMM	87 042	0,7%	0,00%	18 mois et 11 mois	1	1A
TOTAL	12 860 854	100,0%	1,65%	15 ans et 6 mois	18	